



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E147259

VALABLE JUSQU'AU 28/09/2027

ÉDITÉ LE

08/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CLERMONT-FERRAND 2010B00344

Siret : 521 353 268 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 83 06423

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 1492464604 - 22189732504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 1492464604 - 22189732504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : JL ELECTR EAU

120 BIS ROUTE DE THIERS  
63290 PASLIERES

Téléphone : 09 83 78 80 62

Portable : 06 74 52 59 20

Site Internet :

E-mail : jlelectreau@bbox.fr

Responsabilité légale :

DA COSTA JOAO-LUIS GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 20/06/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.